# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 4 OCTOBRE 2023 à 19H00



N°083/2023 – Acquisition d'un gilet pare-balles pour l'agent de police municipale : approbation du plan de financement prévisionnel et demandes de subventions

Conseillers en exercice: 26 - Présents: 22 - Excusés avec Pouvoir: 2 - Excusée sans Pouvoir: 1

Absente: 1 - Votants: 24

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE 4 OCTOBRE, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 28 septembre 2023, sous la présidence de Monsieur Guillaume FAUVET, Maire.

#### **ETAIENT PRESENTS:**

## Mesdames, Messieurs:

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

## **ETAIENT EXCUSÉES AVEC POUVOIR:**

#### Mesdames:

GONGUET Nathalie (pouvoir donné à Guillaume FAUVET), ROUSSEL Céline (pouvoir donné à Sylvie BULIARD).

### **ETAIT EXCUSÉE SANS POUVOIR:**

Madame SAUDRAIS Nadia

#### **ETAIT ABSENTE:**

Madame JACQUET Aude

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Monsieur Le Maire expose au Conseil municipal la nécessité d'équiper le nouvel agent de police municipale d'un gilet pare-balles afin de lui garantir des conditions de sécurité optimale dans l'exercice des missions opérationnelles qui lui sont confiées.

Il précise que la commune a la possibilité de solliciter des cofinancements auprès de la Région au titre du dispositif « Equiper la police municipale », et de l'Etat dont le Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance (FIPD) vise lui aussi à soutenir l'amélioration des conditions de travail et de protection des polices municipales.

Au vu des subventions mobilisables, le plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

	DEPENSES	en € HT	RECETTES	en€
	Acquisition gilet pare-balles	701	ÉTAT (FIPD 2024 – 36 %)	250
			RÉGION (44 %)	308
			Sous-total subventions (80 %)	558
		1	AUTOFINANCEMENT (20 %)	143
Accusé de réception - Ministère de l'Intér	neur Totaux	701	Totaux	701

001-210103446-20231004-083-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le prêfet 17/10/2023 Publication 17/10/2023

Publication de l'acte sur le site internet de la commune le : \_\_\_\_\_/ \_\_\_\_/ 2023

Délibération n°083-2023 du 4 octobre 2023 (suite) - 2 -

Considérant l'avis favorable émis par la commission Finances le 2 octobre 2023,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOPTE les modalités de financement de l'acquisition du gilet pare-balle de la policière municipale,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,

Guillaume FAUVET

Le secrétaire Patrick BOUVARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur